



MDP

DECISION N° 151 MARCHES PUBLICS

« Marché de maîtrise d'œuvre Travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité Site des écoles Gustave EIFFEL A et B (Travaux Ad'AP année 2023) »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation lancée le 20 juin 2022 et après analyse des offres,

Le Maire,

DECIDE

- de signer avec Monsieur KLAUS Arnaud, architecte DPLG sis 18 rue de la Libération - 54 760 FAULX, un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité des sites EIFFEL A et EIFFEL B, d'un montant total de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC.



Pompey, le 1 septembre 2022

Le Maire,


Laurent TROGR LIC

Publié notifié le 1 septembre 2022
Transmis à la Préfecture le